



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal n° 20 - 2007

**Relatif à la modification des conclusions des préavis concernant
la construction du réservoir de Montjoux et la route de Dessous-la-Ville**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, après l'analyse de l'ensemble des investissements à venir et en cours, désire apporter quelques modifications aux conclusions de certains préavis ayant déjà été acceptés par le Conseil communal, il s'agit :

Réservoir de Montjoux :

Cet investissement est terminé et peut être bouclé. Selon les conclusions des préavis 17-03 & 27-04, il était stipulé que le solde serait amorti par prélèvement sur le fonds de réserve du financement spécial et financé par recours à l'emprunt.

La Commune de Daillens, maître d'œuvre, a obtenu un prêt LDR de CHF 430'000.-, non seulement pour le réservoir, mais également pour la conduite Montjoux-Daillens faisant l'objet du préavis 14-07 soumis au Conseil communal le 14 mai 2007.

La part qui nous revient sur ce prêt LDR est de CHF 212'000.-, dont CHF 70'000.- pour la conduite et CHF 142'000.- pour le réservoir. Il vous est proposé de laisser la totalité des CHF 212'000.- sur le compte d'investissement du réservoir.

- **Par mesure de simplification, la Municipalité vous propose non pas d'amortir la totalité du réservoir par prélèvement sur le fonds de réserve, mais seulement CHF 311'100.-, et de laisser un solde équivalent au prêt LDR de CHF 212'000.-. L'amortissement comptable sera ainsi le même que l'amortissement financier sur 10 ans.**

Route de Dessous-la-Ville :

Selon le préavis 36-04, le coût total se montait à Fr. 755'700.-. La partie "giratoire" sur le Cheminet ne se faisant pas au profit de la future réglementation des 30 Km/h, le coût brut total s'en trouve diminué, puisqu'il est de CHF 620'000.-.

En outre, il était également prévu de financer le montant net par recours à l'emprunt. Etant donné les fonds de réserves des charges foncières et un prêt LDR, la Municipalité propose une nouvelle conclusion.

- **Après avoir déduit le subside ECA, les participations des propriétaires et un prélèvement sur un fonds de réserve spécifique, le solde net de CHF 455'700.- sera amorti et financé :**
 1. **par un prélèvement de CHF 69'550.- sur le fonds de réserve de la charge foncière du quartier de "Dessous-la-Ville",**
 2. **par un prélèvement de CHF 285'930.- sur le fonds de réserve de la charge foncière du quartier de "Loëttaz-Barges",**
 3. **de financer le solde par le prêt LDR d'environ CHF 100'000.-, remboursable en 10 ans.**

A titre d'information, pour des motifs juridiques découlant de la convention, nous n'avons pas pu obtenir la totalité des 25% de participation des propriétaires, mais un montant équivalent à environ 17%.

Conduite d'eau potable Daillens-Charrières :

Il s'agit ici d'une information et non d'une décision. Le préavis 58-05 prévoyait initialement une dépense brute de CHF 690'000.-, dont environ CHF 100'000.- pour l'équipement et la mise en conformité du réservoir des Charrières.

Selon les estimations, le coût final se montera à environ CHF 495'000.-, d'une part parce que les coûts ont été inférieurs aux prévisions, mais également par le fait que la mise en conformité du réservoir ne peut être effectuée de la manière prévue. En effet, elle devra être bien plus conséquente. Elle fera l'objet d'un autre préavis, dans lequel sera également comprise la conduite du réservoir jusqu'au village.

Cet investissement sera ainsi prochainement bouclé.

CONCLUSIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 20 - 2007 et du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité, par mesure de simplification, non pas d'amortir la totalité du **réservoir de Montjoux** par prélèvement sur le fonds de réserve, comme le prévoyait les préavis 17-03 et 27-04, mais d'amortir seulement CHF 311'100.-, et de laisser un solde équivalent au prêt LDR de CHF 212'000.-. L'amortissement comptable sera ainsi le même que l'amortissement financier sur 10 ans.
2. d'autoriser la Municipalité, à modifier les conclusions du préavis 36-04 relatif à la construction de la **route de Dessous-la-Ville** de la manière suivante :

Après avoir déduit le subside ECA, les participations des propriétaires et un prélèvement sur un fonds de réserve spécifique, le solde net de CHF 455'700.- sera amorti et financé :

- A. par un prélèvement de CHF 69'550.- sur le fonds de réserve de la charge foncière du quartier de "Dessous-la-Ville",
- B. par un prélèvement de CHF 285'930.- sur le fonds de réserve de la charge foncière du quartier de "Loëttaz-Barges",
- C. de financer le solde par le prêt LDR d'environ CHF 100'000.-, remboursable en 10 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 avril 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

La secrétaire :

I. Hautier

S. Monnier

Municipal à convoquer : Mme Isabelle Hautier